

## ABONNEMENT.

**Sauumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 9

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 22 ;

A. EWIG,  
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Mars 1879.

## Chronique générale.

Tout le monde, sauf une petite poignée d'officieux, s'accorde à dire qu'il est impossible de trouver, dans les annales parlementaires, une manifestation plus ridiculement puérile que l'ordre du jour dit « de flétrissure ». C'est un factum sans portée, sans valeur et sans sanction. C'est tout simplement un aveu d'impuissance, pour ne pas dire plus, de la majorité républicaine qui n'a pas osé voter la mise en accusation.

Tout cela est mesquin et ridicule au delà de toute expression. Se figure-t-on bien, par exemple, M. Wilson flétrissant M. le duc de Broglie !

Quand le parti qui compte les Bonnet-Duverdier, les Duportal, les Jacotin, les Ordinaire parle de flétrissure, il nous paraît bien téméraire. Quand le parti qui a négocié pendant toute la journée du 16 Mai pour avoir les portefeuilles parle de flétrissure, il est bien audacieux et bien cynique. Non, il n'est pas au pouvoir de 247 députés sur 530 de flétrir des hommes que tout ce qu'il y a d'honnête en France et en Europe estime profondément. Seuls les conservateurs pourraient leur faire un grand reproche : c'est de n'avoir pas été à la hauteur de la mission patriotique qu'ils avaient acceptée. Leur faiblesse coûte cher à la France. Quant au parti républicain, loin de flétrir les ministres du 16 Mai, il devrait, comme on l'a fort bien dit, tresser des couronnes et leur élever des statues, car c'est à eux qu'il doit d'avoir mis complètement la main sur le pays. (Indépendant.)

On a distribué hier à la Chambre le projet de loi contre la liberté de l'enseignement supérieur et le projet relatif au conseil supérieur de l'instruction publique.

L'exposé du premier projet occupe onze pages. Il vise expressément la Compagnie de Jésus, déclare que la liberté de l'enseignement n'existant pas pour les étrangers, ne doit pas être reconnue aux affiliés d'un ordre essentiellement étranger, et prétend que les congrégations religieuses non autorisées sont dans un état de perpétuelle et imprescriptible contravention.

Au point de vue du droit comme de la liberté, il était impossible de jeter un plus audacieux défi à la conscience de la France catholique.

Dans l'exposé des motifs du second projet, il est dit que l'Université était mise en surveillance sous la haute police de ses rivaux détracteurs et ennemis, que l'Etat enseignant doit être maître chez lui et qu'il ne doit être surveillé par d'autres que par lui-même.

Ce contrôle est, en effet, peu gênant. M. Jules Ferry est partisan de l'omnipotence de l'Etat, et rédige ses projets de loi comme des factums révolutionnaires.

Avant-hier, le bruit courait à Versailles que le général Gresley allait donner sa démission. Cette nouvelle nous paraît d'autant plus vraisemblable que le ministre de la

guerre actuel a été chef d'état-major général sous les ordres du général Berthaut, pendant toute l'administration du 16 Mai, et qu'il est, par conséquent, atteint par l'ordre du jour de flétrissure.

On affirme que le ministre de la guerre, ému des protestations qui se sont élevées, dans le monde militaire, au sujet de la récente faveur accordée au major Labordère, tandis que le général Bressole est toujours en disgrâce, songe à réintégrer le général Bressole dans ses fonctions.

M. le Président de la République s'est montré opposé jusqu'au dernier moment à l'affichage du vote de flétrissure des ministres du 16 Mai ; divers membres du cabinet l'ont emporté sur le désir manifesté par M. Grévy.

La presse de gauche mène avec tant de réflexion la campagne contre ses adversaires qu'elle réclame bruyamment aujourd'hui le déplacement du général de Rochebouët, qui ne peut plus, dit-elle, conserver le commandement d'un corps d'armée après le vote du 13. Or, M. de Rochebouët est à la retraite depuis longtemps et il avait été remplacé par le général Berthaut, qui, étant atteint par le vote de flétrissure, vient de donner sa démission.

Divers journaux annoncent que M. le président Grévy vient de signer la grâce du condamné Humbert. Cet ancien rédacteur du *Père Duchêne*, sous la Commune, expiait au bagne les criminels articles publiés par lui, en collaboration de Vermesch, récemment décédé à Londres, où il s'était réfugié, et de Vuillaume, qui se sauva à Vevey, lors de l'entrée des troupes dans Paris.

M. l'intendant Brissy, récemment amnistié, était avant-hier dans les couloirs de la chambre. On prétendait que le ministre de la guerre aurait l'intention de lui rendre sa situation.

Le citoyen Brissy, avant de quitter ce qu'il nomme « son glorieux exil », a donné un repas d'adieu à quelques-uns de ses hôtes, et au dessert a flétri les « Basiles militaires » qui lui avaient arraché ses épaulettes.

Un détail piquant nous est révélé par la *Gazette de France* : la nomination de M. A. Grévy a été chaudement appuyée par M. le général Gresley, ministre de la guerre.

Qui aurait dit, en 1869, que le colonel d'état-major Gresley, chef des bureaux arabes, l'adversaire implacable de toutes les institutions civiles en Algérie, participerait, en 1869, à la nomination, comme gouverneur civil de l'Algérie, d'un médiocre avocat de province, dont la nullité politique n'a jamais été contestée par personne ?

## LES FLÉTRIS.

M. Guizot, à qui nous devons tant de calamités pour avoir trop tendu les ressorts de

la réaction, joua en 1844 le même rôle qu'un homme obscur, sans talent, sans influence, un ancien avoué, M. Rameau, vient de jouer à Versailles.

Cela ne portera pas bonheur à l'homme de Gand. Il obtint contre M. Berryer et contre les pèlerins de Belgrave-Square un vote de flétrissure ; mais les députés flétris furent réélus à une immense majorité, après avoir donné leur démission, et aujourd'hui, les flétris de 1844 ce sont les politiques imprudents qui avaient provoqué et voté les flétrissures.

Ce vote fameux imprima à la monarchie de Juillet un ébranlement dont il lui fut impossible de se remettre. En vain Louis-Philippe va-t-il à Londres rendre à la reine Victoria la visite dont elle avait honoré le château d'Eu. En vain encore essaie-t-il de vaincre les dédains de l'empereur Nicolas. De lâchetés en lâchetés, de *pritchardises* en *pritchardises*, le gouvernement sorti des pavés de 1830 tombe sous les pavés de 1848 et nous conduit aux stupidités de la République de Février. Un faux Garibaldi du nom de Lagrange tire un coup de pistolet sur le boulevard des Capucines, promène quelques cadavres sur une charrette, et c'en est fait de la monarchie !

Voilà quel fut le résultat des flétrissures infligées à l'illustre Berryer et à ses amis par une Chambre inintelligente et imprévoyante. Mais du moins n'avait-elle pas eu l'inconséquence de les innocenter avant de les flétrir. 349 voix contre 459 n'avaient pas absous leur chevaleresque pèlerinage avant de lui élever inconsciemment par un vote ridicule le piédestal sur lequel Berryer trône aujourd'hui au sein même du Palais-de-Justice.

On peut donc prédire, affirmer sans être prophète que les flétrisseurs, les réacteurs de 1879 ne seront pas plus heureux que les flétrisseurs, les réacteurs de 1844. (Tablettes d'un Spectateur.)

M. le duc de Broglie, en réponse à l'ordre du jour de la Chambre, va faire paraître une brochure qui aura pour titre : *Le cabinet du 16 Mai devant l'opinion publique*, et qui sera écrite sous forme de lettre à un sénateur de la droite.

MM. Brunet et Lepelletier, anciens membres du cabinet de Rochebouët, vont provoquer une décision de la cour de cassation sur le vote de flétrissure qui les a atteints.

La question du retour à Paris n'est point près d'obtenir une solution définitive. Il n'est pas vraisemblable que le retour ait lieu avant 1880. Le gouvernement ne paraît pas enthousiaste d'une révision de la Constitution, même partielle ; les députés n'insistent pas trop pour le moment. Somme toute, la question est renvoyée aux calendes de la prochaine session.

Le conseil municipal de Paris n'a point encore pris de résolution au sujet des cent mille francs votés en faveur du comité d'aide aux amnistiés.

Voici, si nous sommes bien informés, l'explication de ce retard :

M. Lepère aurait demandé l'ajournement au moins momentané de cette question embarrassante, afin de ne pas créer de nouveaux ennuis au gouvernement.

Après les ouvriers tisseurs, ce sont les ouvriers peintres-plâtriers qui sont allés porter leurs doléances au préfet du Rhône. Décidément M. Berger doit se féliciter d'avoir échangé son poste de préfet contre le fauteuil plus confortable de conseiller d'Etat ; il sera dorénavant à l'abri des nombreuses visites des délégués ouvriers qui viennent se plaindre de la grande prospérité dont nous jouissons sous le gouvernement bienfaisant de la République.

Les délégués des ouvriers peintres-plâtriers ont déposé entre les mains du préfet de Lyon une pétition par laquelle ils se plaignent de n'avoir pas de travail, et attribuent cet état de choses d'abord à ce que l'industrie du bâtiment est en souffrance, en second lieu à ce que les entrepreneurs emploient de préférence des ouvriers étrangers.

Ils demandent que l'on mette le plus promptement possible la main aux travaux publics projetés et que l'administration prenne des mesures pour permettre aux ouvriers étrangers de travailler que lorsque les ouvriers nationaux eux-mêmes sont pourvus de travail.

Nous croyons que la véritable cause de la stagnation des affaires réside beaucoup plus dans le régime instable et précaire que nous subissons depuis quelques années. La République n'offre pas assez de sécurité aux grandes entreprises, voilà ce que les ouvriers devraient comprendre.

Nous aurions été heureux de voir M. Berger leur exposer en termes éloquentes cette véritable cause de leur état de souffrance ; mais le nouveau conseiller d'Etat a eu peur sans doute de tuer sa poule aux œufs d'or. Il s'est contenté de leur jeter de la poudre aux yeux, de leur promettre la reprise des affaires pour le printemps qui vient et de s'engager à faire des démarches auprès des entrepreneurs pour leur conseiller de prendre de préférence des ouvriers français.

Les délégués s'en sont ensuite allés, très-satisfaits de la réponse du préfet, non moins satisfait lui-même de l'excellente situation que lui a faite cette République si prospère et si généreuse en promesses.

## TOUJOURS LE MOT MAGIQUE.

En voyant paraître au *Journal officiel* trois nouveaux conseillers d'Etat, M. Gougard, capitaine de vaisseau, M. Berger et Decrais, préfets du Rhône et de la Gironde, on se demandait avec étonnement ce qui avait pu motiver la nomination de l'illustre inconnu qui a nom Gougard.

Pourquoi, se disait-on, un simple capitaine de vaisseau est-il préféré à tous les amiraux de notre flotte ?

On nous affirme que cet officier de marine a servi pendant la guerre sous M. Gambetta, qu'il a collaboré à la *Republique française* et qu'il est resté l'ami de l'ex-dictateur.

Voilà bien des titres, et plus qu'il n'en fallait pour être conseiller d'Etat.

Ami de Gambetta ! Ce mot magique ouvre toutes les portes.

## LES INONDATIONS EN HONGRIE.

La correspondance *Havas* résume en ces termes les renseignements publiés par les





